PLAN REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DES CFAA /CFPPA DANS LE CADRE DE LA REFORME DE L'APPRENTISSAGE ET FORMATION CONTINUE.

1/ Étape clé de la réforme :

– janvier 2019 : création de FRANCE COMPETENCES : autorité nationale de régulation et de financement avec une fonction essentielle de répartition des fonds de versement + veille et transparence des coûts et règles de prise en charge.

– avril 2019 : agrément de l'OPCO (opérateur de compétence) OCAPIAT qui a pour but de financer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

– printemps 2019 : détermination du niveau de prise en charge des contrats et envoi à France Compétences qui retient un niveau de prise en charge. Note 1 : à ce jour, la plupart des taux sont connus, certains dans le domaine du paysage par exemple sont faibles pour les niveau CAP, compromettant de fait les formations dans certains centres à faible effectif.

– 31 décembre 2019 : fin des conventions quinquennales qui liaient les centres et les Conseils Régionaux , nouveau financement OPCO.

– Janvier 2022 : tous les CFAA/CFPPA devront être certifiés qualité. Le référentiel 132 AFNOR a été choisi par le ministère de l'agriculture.

– Le contrôle pédagogique autrefois assuré par les inspecteur·trices chargé·es de l'apprentissage est remplacé par une mission de contrôle composée d'un·e inspecteur·trice de l'enseignement agricole, et deux experts des branches professionnelles. Sa mission : intervention sur saisine de l'apprenti, de l'entreprise, ou du CFA. Note 2 : plus d'une dizaine de postes d'inspecteur·trices chargé.es de l'apprentissage a donc été supprimé. Note 3 : l'inspectrice nommée par le ministère de l'agriculture pour occuper cette nouvelle fonction n'est autre que la directrice de Melle qui vient de procéder à un plan de licenciement massif d'agents de CFAA/CFPPA dans son établissement.

2/ La stratégie régionale :

Depuis juillet 2018, la DGER envoie des instructions techniques au DRAAF/SRFD pour accompagner les établissements des régions et leurs personnels.
La dernière directive date d 'avril 2019 et invite les DRAAF/SRFD à analyser les besoins de formations avec les secteurs professionnels et le Conseil Régional afin de déterminer des objectifs et des priorités.
Fin 2018 : la stratégie sera définie.

Concernant la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine, le SNETAP-FSU déplore plusieurs faits :

– le DRAAF/ SRFD n'a jamais accepté notre proposition d'être associé à la réflexion sur la stratégie régionale de l'apprentissage qui va être définie avec les pouvoirs publics + les professionnels mais sans les représentant.es des personnels qui sont les 1er·es concerné·es par la réforme.

– dans de nombreuses régions, la DRAAF et EDUTER en charge de l'appui aux régions ont organisé des rencontres, des séminaires, des formations pour les personnels, or rien en Nouvelle-Aquitaine, une région surdimensionnée qui concentre de nombreux CFAA.

A l'occasion du CTREA du 2 mai 2019 (comité technique régional de l'enseignement agricole), le DRAAF a annoncé des dates :

– deuxième quinzaine de juin 2019: séminaire des personnels de CFAA/CFPPA

– journées techniques pour les personnels administratif·ves

– séminaire de réflexion « pour la valorisation du potentiel de formation de l'EPL ».

Enfin, les directeur·trices présent.es au CTREA, ont annoncé la création d'un réseau d'établissements publics REANA « Réseau des Etablissements Agricoles de Nouvelle-Aquitaine » pour structurer, renforcer et mettre en synergie les établissements de la région. L'organisation de ce réseau est en cours. Une réflexion sur le support budgétaire l'est aussi.
Les directeur·rices présent·es insistent sur les moyens humains à mettre en place pour le fonctionnement de ce réseau. « Comment financer ce poste, comment être l'interlocuteur visible , comment être force collective ? » s'interrogent- elles-ils.
Le DRAAF ne répond pas à l'interrogation.

Le SNETAP-FSU se satisfait de cette mise en réseau estimant que c'est une bonne stratégie face aux réseaux très structurés des MFR et autres établissements privés.
Le SNETAP-FSU dénonce tous les éléments de langage liés à cette réforme : « acculturation des agents, nouvelle ère, nouvelles compétences.... » et cette volonté à tout prix de vouloir rassurer les représentant.es « rassurez vous, les coûts contrat sont légèrement supérieurs..... il n'y aura pas de trous dans la raquette sur le coût contrat ».

Le SNETAP-FSU se veut beaucoup moins rassurant tout comme certain·es directeur·trices qui « en off » ont fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir de certaines formations et de filières à faible effectif.